

CONFIDEX® GARANTIT

POUR TATA STEEL

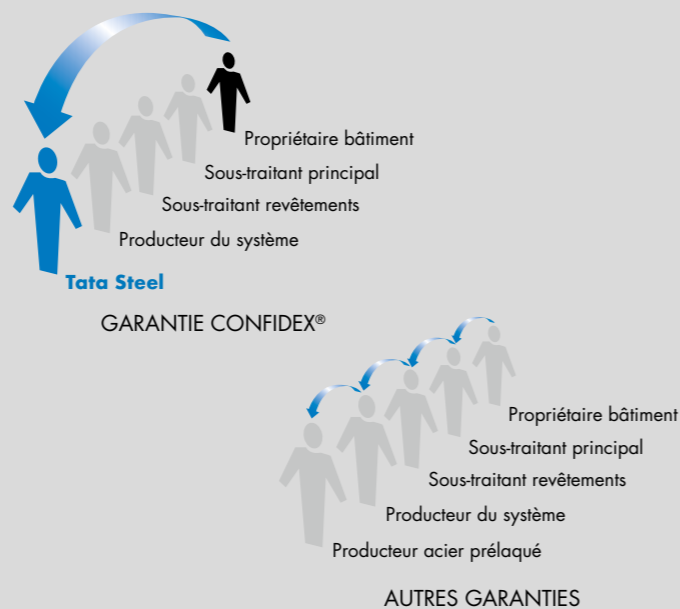
CONFIDEX® DE TATA STEEL EST LA GARANTIE LA PLUS COMPLÈTE PROPOSÉE POUR LES PRODUITS EN ACIER PRÉLAQUÉ. ELLE EST DISPONIBLE POUR LES ÉDIFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE PLUS DE 500 M² DE SURFACE, TRAITÉS AVEC COLORCOAT HPS200 ULTRA® ET COLORCOAT PRISMA®. LA GARANTIE CONFIDEX® DE TATA STEEL A ÉTÉ INTRODUITE EN 1992 ET DEPUIS CETTE ÉPOQUE, ELLE EST TOUJOURS LA MEILLEURE DANS CE SECTEUR.

Caractéristiques clés

- La Garantie CONFIDEX® est claire et simple et, en cas de revêtement défectueux, contrairement à beaucoup d'autres garanties, elle offre une action de correction complète. Ses principales caractéristiques sont :
- Aucune nécessité d'inspections annuelles ni d'entretien pour rendre effective la garantie.
- Couverture des arêtes de coupe pendant toute la période de garantie.
- Basée sur de nombreuses années de vérifications sur le produit, réalisées dans le monde entier.
- Assure une couverture des pentes de toit jusqu'à 1°, sans aucune distinction entre les différentes pentes au-dessus de ce niveau.
- Rapport contractuel direct entre Tata Steel et le propriétaire du bâtiment.
- Est entièrement cessible en cas de changement de propriétaire du bâtiment.
- Niveaux de risque réduits à chaque niveau de la chaîne de fourniture.
- Formulaire d'enregistrement en ligne rapide et simple.

Avantages de l'enregistrement CONFIDEX®

En règle générale, la Garantie CONFIDEX® peut être offerte au propriétaire du bâtiment, au fournisseur du revêtement ou au producteur du système de revêtement. Dans l'éventualité improbable d'un défaut du revêtement, vous pouvez nous contacter directement, indépendamment de votre réseau de fourniture contractuel. En effet, dans la pire des hypothèses, il pourrait arriver que certains maillons du réseau de fourniture ne soient plus actifs, en rendant ainsi difficile, voire impossible, la transmission de votre réclamation, Tata Steel vous donne donc la possibilité de la contacter directement.



La Garantie CONFIDEX® est un instrument permettant d'assurer un contact direct entre le propriétaire du bâtiment et Tata Steel.

VALIDITÉ DE LA GARANTIE CONFIDEX® POUR LES ZONES 1 ET 2

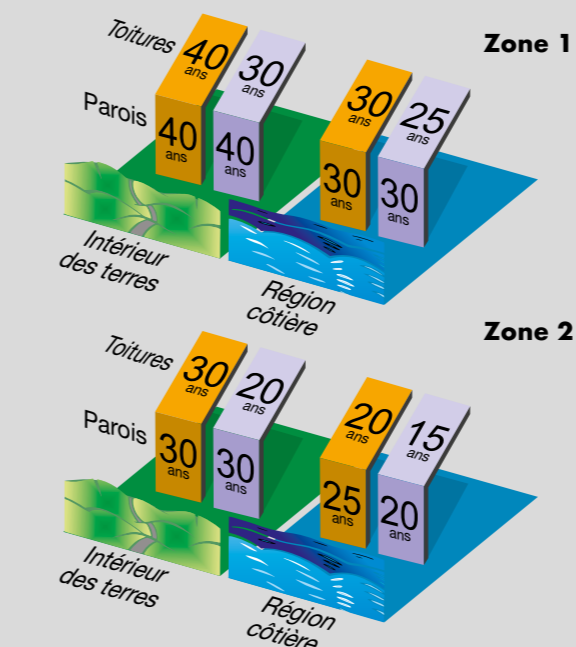


Remarque

- Les chiffres fournis sous le titre de « Régions côtières » se rapportent à des bâtiments situés sur une bande côtière de 1 km de large.
 - Pour des altitudes de plus de 900 m, on appliquera une réduction de 20% de la durée de la garantie.
 - Les termes et les conditions intégrales de la Garantie CONFIDEX® sont indiqués dans le formulaire d'adhésion en ligne, sur le site www.colorcoat-online.com.
 - Pour assurer la validité de la garantie CONFIDEX® il faudra procéder à son enregistrement dans les 3 mois qui suivent la date d'achèvement du bâtiment.
 - Les périodes de validité de la Garantie Confidex® indiquées dans le schéma ci-dessus sont applicables aux zones 1 et 2.
- Pour tout autre renseignement sur d'autres zones, veuillez visiter le site www.colorcoat-online.com/confidexmap.

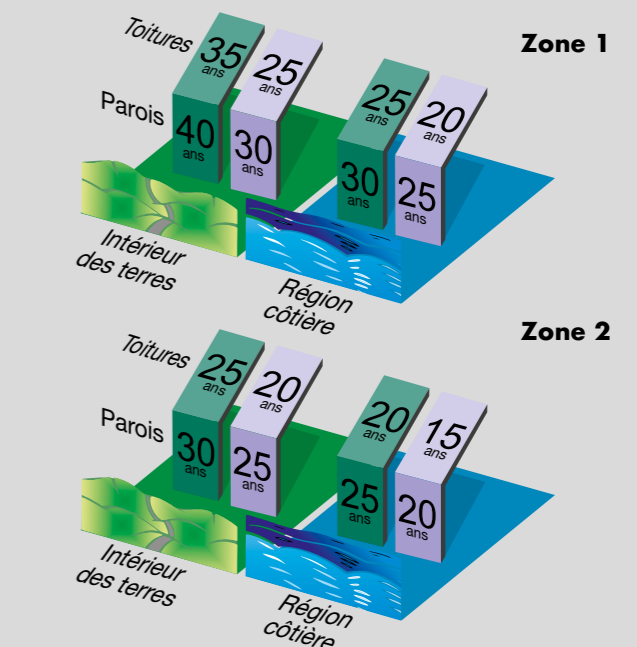
- Europe du Nord - Zone 1
- Europe du Sud - Zone 2
- Pour tout autre renseignement sur les régions hors des zones CONFIDEX® veuillez contacter Tata Steel.

COLORCOAT HPS200 Ultra®



■ Couleurs Signature ■ Couleurs classiques et mates

COLORCOAT PRISMA®



■ Couleurs solides ou métallisées ■ Couleurs mates



GARANTIE RÉSIDENIENTIELLE COLORCOAT®

POUR LES APPLICATIONS SUR DES ÉDIFICES RÉSIDENIENTIELS SIMPLES, TATA STEEL FOURNIT, À TRAVERS LE FOURNISSEUR DU SYSTÈME, UNE GARANTIE QUI ASSURE L'ADHÉSION DU REVÊTEMENT AU SUPPORT D'ACIER PENDANT TOUTE LA PÉRIODE ÉTABLIE PAR CETTE MÊME GARANTIE.

COLORCOAT HPS200 Ultra®

La période de garantie varie en fonction des facteurs suivants : situation géographique, environnement où se trouve l'édifice, application et couleur.

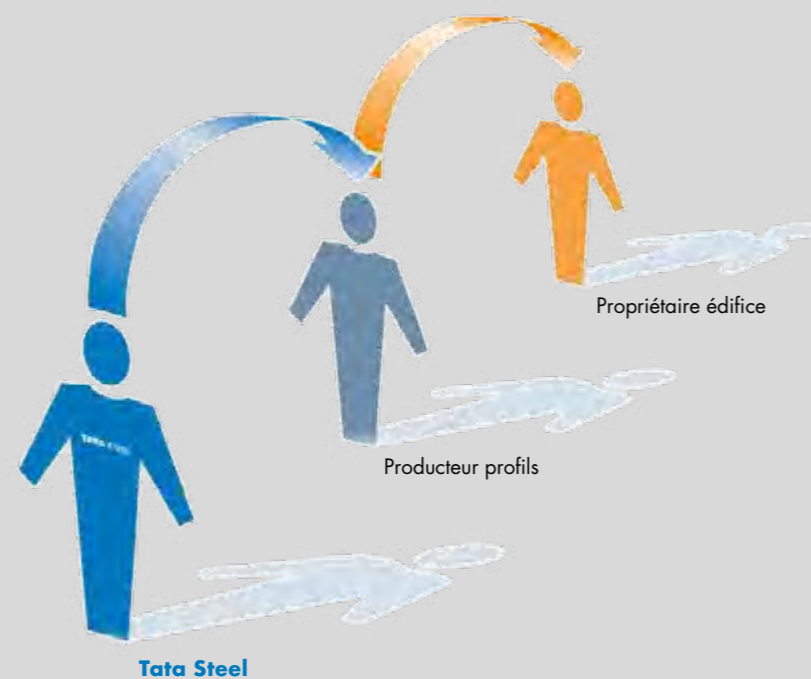
Afin de pouvoir compter sur une protection jusqu'à 25 ans, demandez une copie de la garantie au moment de l'achat. Dans le cas improbable d'une réclamation, la traçabilité complète de la chaîne de fourniture sera demandée.

COLORCOAT Prisma®

La période de garantie varie en fonction des facteurs suivants : situation géographique, environnement où se trouve l'édifice, application et couleur.

Afin de pouvoir compter sur une protection jusqu'à 15 ans, demandez une copie de la garantie au moment de l'achat. Dans le cas improbable d'une réclamation, la traçabilité complète de la chaîne de fourniture sera demandée.

COLORCOAT HPS200 Ultra®
COLORCOAT Prisma®



VALIDITÉ DE LA GARANTIE CONFIDEX® POUR LES ZONES 1 ET 2



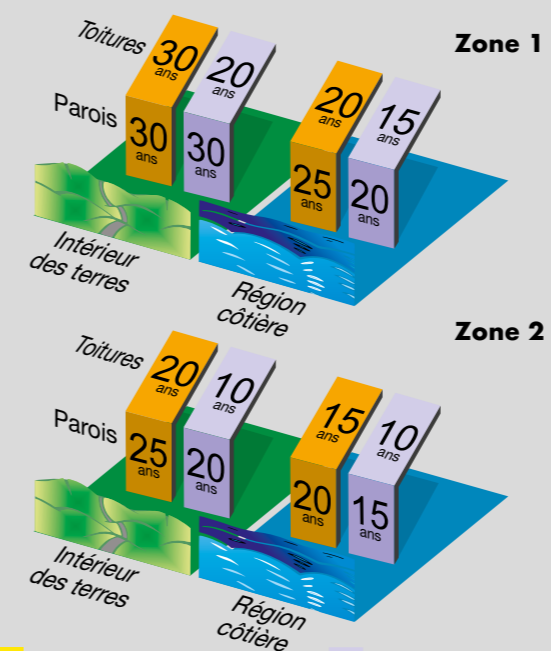
Remarque

1. Les chiffres fournis sous le titre de « Régions côtières » se rapportent à des bâtiments situés sur une bande côtière de 1 km de large.
2. Pour des altitudes de plus de 900 m, on appliquera une réduction de 20% de la durée de la garantie.

Europe du Nord - Zone 1

Europe du Sud - Zone 2

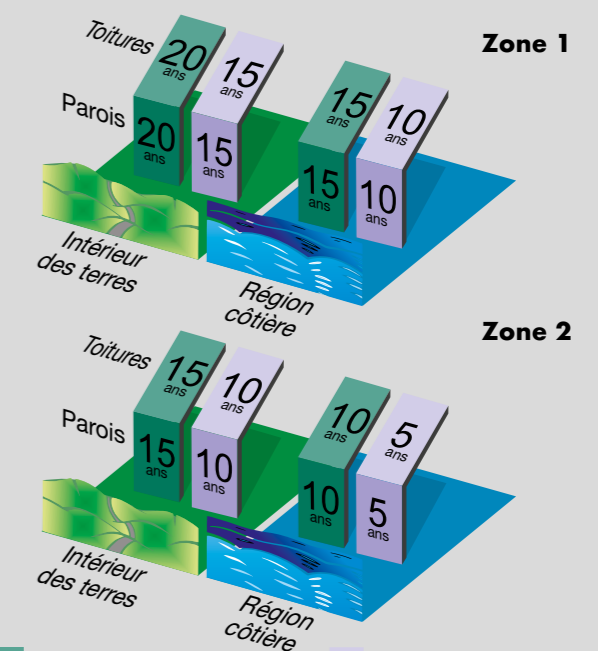
COLORCOAT HPS200 Ultra®



Couleurs Signature

Couleurs classiques et mates

COLORCOAT PRISMA®



Couleurs solides ou métallisées

Couleurs mates